

La crise du CETA

Une crise de la démocratie européenne ?

ANALYSE



Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- **En téléchargement**, depuis l'adresse Internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- **En version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :
Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 - archives@cpcp.be

L'actualité de l'automne 2016 aura été marquée par le refus de la Wallonie de donner son feu vert à la signature de l'accord économique et commercial global, le désormais fameux *CETA*. On pourrait même parler de « crise du CETA » tant le sujet a suscité de nombreuses réactions, parfois très virulentes. En effet, la Wallonie s'est retrouvée sur le devant de la scène internationale pendant une quinzaine de jours parce que son Parlement refusait de signer le texte de l'accord tel qu'il lui était proposé. À l'image du « village des irréductibles Gaulois résistant encore et toujours à l'invasisseur », les Wallons se sont trouvés isolés, seuls contre le reste du monde.



Derrière le débat sur la signature ou non du CETA, se cache une question bien plus large, un enjeu bien plus fondamental : un enjeu démocratique majeur. Cette question se pose tant sur le fond (le contenu du CETA) que sur la forme (la méthodologie adoptée et le processus de négociation).¹

Comment expliquer cette crise ? Le contexte belgo-belge² ? Celui-ci a sans doute joué un rôle.³ Est-ce que, comme certains l'ont affirmé, *la crise du CETA* n'a pas été une occasion pour le gouvernement wallon de faire les yeux doux à un électorat de plus en plus tenté par l'extrême gauche tout en taclant au passage le gouvernement fédéral ? C'est possible. Si les majorités au Fédéral

¹ Cette publication s'attardera plus particulièrement sur ce second aspect. Pour une analyse plus technique, sur le fond du problème, le lecteur pourra lire l'étude publiée par le Cepass : E. BARDARO, *L'accord UE-Canada : cheval de Troie ou exemple à suivre ?*, Bruxelles : CEPESS, 2016. [En ligne :] http://www.cepass.be/wp-content/uploads/2016/09/160920.Etude-CETA_Cepass.pdf.

² La Belgique connaît en ce moment des niveaux de pouvoirs asymétriques : au niveau fédéral, un seul parti francophone est présent au gouvernement, le Mouvement réformateur (MR, droite), tandis qu'au niveau régional wallon, le gouvernement est composé d'une coalition formée par le Parti socialiste (PS, gauche) et le Centre démocrate humaniste (cdH, centriste). Les tensions politiques sont donc importantes entre ces deux niveaux de pouvoir.

³ M. DUBUISSON, « La crise du CETA, c'est aussi une crise belgo-belge », *Le Soir*, 25 octobre 2016.

et à la Région avaient été moins antagonistes, est-ce qu'un réel dialogue aurait pu être possible ? Certainement. Les inquiétudes formulées depuis longtemps par le Parlement wallon auraient été répercutées par le Fédéral au niveau des négociateurs européens. Mais cela n'explique pas tout.

Pourquoi alors le Parlement wallon a-t-il, dans un premier temps en tout cas, refusé le CETA ? Avait-il raison de le faire ? Quelles sont les raisons de ce refus ? Était-il vraiment le seul à s'être opposé au projet de traité, comme on l'a souvent entendu dire ?

Pour essayer de répondre à ces interrogations, il faut d'abord se pencher sur le processus qui a encadré les négociations du CETA. Car la manière dont ce traité a été préparé pose questions.

I. LE CETA OU L'ORGANISATION DU LIBRE ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Avant d'aller plus loin, il est sans doute opportun d'apporter quelques précisions. Le CETA, pour *Comprehensive Economic and Trade Agreement* ou Accord Économique et Commercial Global (AECG) est un traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne.

Cet accord est dit « mixte »⁴ car il concerne des compétences « partagées » entre l'Union et les États membres. Cette précision est essentielle car les accords mixtes doivent être ratifiés par chacun des 27 pays de l'UE (en plus des votes du Conseil et du Parlement européens). Ce qui signifie qu'un État peut à lui seul bloquer le processus. En Belgique, vu la structure institutionnelle de notre État fédéral, et dès lors que le texte concerne des compétences régionalisées, les entités fédérées doivent également ratifier ce type de traité. Si l'une d'elles ne le fait pas, elle empêche le niveau fédéral de le faire.

⁴ Article 4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. [En ligne :] http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:88f94461-564b-4b75-ae77-c957de8e339d.0010.01/DOC_3&format=PDF.

L'accord est également dit de « nouvelle génération » car il ne concerne pas uniquement des questions de barrières douanières (comme c'est le cas pour les accords au sein de l'Organisation mondiale du Commerce) et ne se limite pas au commerce de produits manufacturés, mais englobe d'autres dimensions comme les barrières non tarifaires (autrement dit les réglementations, les normes...), l'agriculture, le commerce des services, les investissements, les marchés publics, le droit de propriété intellectuelle... Il comporte également des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États très controversés.

II. LES MÉTHODES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

1. L'opacité totale des négociations

Les négociations pour le CETA, inaugurées en 2008 par le Premier ministre canadien, Stephan Harper, et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, se sont en effet déroulées dans le secret. Un secret toutefois très relatif, et même asymétrique, puisque les négociations ont été suivies de près, voire encadrées, par une armée de lobbyistes, alors même que les parlementaires n'y avaient pas accès. Elles ont ainsi duré six ans, sans aucune intervention des parlementaires européens.⁵ Le 26 septembre 2014, les deux dirigeants ont signé un texte commun (1 600 pages en anglais) qui fut enfin à la disposition des parlementaires. Ceci dit, tout a été fait pour rendre le travail parlementaire extrêmement difficile. Par exemple, le texte ne disposait même pas d'une table des matières susceptible d'aider le lecteur à s'y retrouver.

⁵ Notons cependant à cet égard que les négociations ont commencé avant la mise en œuvre du traité de Lisbonne prévoyant le rôle de codécideur du Parlement européen dans le cadre de la politique commerciale européenne. Avant la conclusion de ce traité, le Parlement européen n'avait de fait aucun pouvoir décisionnel en la matière.

Cette opacité fut pointée du doigt par quatre-vingt-huit députés européens dans une lettre ouverte de soutien aux Parlements de Wallonie et de Wallonie-Bruxelles. On peut y lire : « Cet accord, négocié dans l'opacité et sans la consultation des élus représentant les citoyens européens, cristallise un grand nombre d'enjeux démocratiques. »⁶

Et pour le TTIP ?

Les négociations pour le TTIP n'ont pas été beaucoup plus transparentes. Contrairement à ce qui s'est passé pour le CETA où les députés européens ont dû attendre la fin des négociations pour prendre connaissance du texte, pour le TTIP, ils ont accès à certains documents mais avec des restrictions assez étonnantes. Le Député européen du PPE Claude Rollin (Belgique) a dénoncé ce manque de transparence dans un communiqué de presse :

*« Au Parlement européen, le député dénonce également l'opacité des discussions. Si les députés européens peuvent en effet consulter certains documents, il leur est interdit de prendre la moindre note sur ces textes aux aspects juridiques complexes, disponibles uniquement en anglais, et ils doivent s'engager à ne faire état publiquement de ce qu'ils ont lu en aucun cas. On ne peut engager les citoyens européens, nos entreprises et les consommateurs sur la base de négociations secrètes et de documents auxquels quelques-uns seulement peuvent avoir accès, qui plus est sous de telles conditions ».*⁷

Si les parlementaires ont été mal informés, que dire alors des citoyens et de la société civile ? Certes, le texte du CETA a été rendu public, mais seulement le 29 février 2016, soit plusieurs mois après sa signature. En outre, qui est capable de s'attaquer à un texte de 1 600 pages, aussi complexe, aussi technique

⁶ « CETA. Lettre ouverte de soutien aux Parlements de Wallonie et de Wallonie-Bruxelles », L'Humanité.fr, 21 octobre 2016. [En ligne :] <http://www.humanite.fr/ceta-lettre-ouverte-de-soutien-aux-parlements-de-wallonie-et-de-wallonie-bruxelles-618754>, consulté le 14 décembre 2016.

⁷ C. ROLIN, *Négociations du TTIP : les balises de l'UE doivent être contraignantes*, Communiqué de Presse, Bruxelles, 30 mai 2016. [En ligne :] <http://www.clauderolin.eu/mandatttip/>, consulté le 26 septembre 2016.

et écrit en anglais ?⁸ Peu de monde à vrai dire. Dans ce contexte, le citoyen était bien démuni pour se forger une opinion. Il n'a pu écouter que ce qu'en racontait la presse ou les arguments des *pro* et des *anti*, avec la subjectivité qui leur est propre, ou encore les commentaires des multiples *experts* dont il était difficile de mesurer l'objectivité et la crédibilité. Et au final, le citoyen ne savait plus à qui se fier.

Dès lors, la désinformation a pu régner en maître. Et cela, tant du côté des détracteurs que des défenseurs du projet de traité. Les premiers exagérant les conséquences, multipliant les amalgames entre le CETA et TTIP ; les seconds se voulant très rassurants en expliquant qu'il n'y avait aucun risque et que « tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Et parmi ces derniers, il y avait les architectes du traité, les technocrates de la Commission européenne qui ont rédigé les textes.

2. Le discours des technocrates

Face aux questions et aux critiques envers le projet de traité, les technocrates européens n'ont pas fait preuve de pédagogie et ont répondu par la condescendance : « on sait ce qu'il faut faire, faites-nous confiance ! ». Ce genre de réponse, qui a peut-être longtemps suffi par le passé, ne satisfait plus l'opinion publique aujourd'hui. Comme le souligne Giuseppe Pagano, vice-recteur et professeur d'économie à l'Université de Mons :

« Il faut quand même bien reconnaître qu'il n'y a pas eu beaucoup de concertation et qu'il n'y a pas eu beaucoup de pédagogie, je suis désolé, mais c'est la vérité, de la part de l'Union européenne, à la fois à l'égard des gouvernements, y compris les gouvernements et parlements régionaux, qui doivent approuver le traité, mais aussi, s'il vous plaît, à l'égard des citoyens, parmi lesquels beaucoup de gens se posent des questions. »⁹

⁸ Les versions traduites dans les autres langues officielles de l'Union n'ont été disponibles qu'après l'examen juridique du texte, soit à la mi-2015.

⁹ G. PAGANO, invité de *Face à l'info*, Bruxelles : RTBF, La Première, 24 octobre 2016.

Le citoyen ne veut plus être pris pour « un pigeon à qui on peut faire acheter un chat dans un sac ». En conséquence, au lieu de rassurer, ce discours n'a fait qu'augmenter la suspicion du citoyen à l'égard des technocrates de la Commission.

“ Ce sont des pans entiers de ce qui constitue notre mode de vie européen qui sont susceptibles d'être remis en cause. ”

En effet, au vu de l'étendue des domaines abordés par le traité, ce sont des pans entiers de ce qui constitue notre mode de vie européen qui sont susceptibles d'être remis en cause. Il est donc tout à fait légitime de s'y intéresser, de chercher à comprendre, de poser des questions et d'émettre des avis. Ce qu'ont fait de nombreuses ONG, mais aussi des citoyens. Malheureusement, ceux-ci ne se sont pas sentis écoutés. Et ils n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes à leurs interrogations.

3. Le poids des lobbies

La rédaction du traité s'est faite avec la *collaboration* de nombreux lobbies représentant les intérêts des grandes multinationales. Il n'est donc pas étonnant que le texte soit clairement favorable à ces dernières. Par contre, la société civile, les nombreuses ONG qui se sont exprimées, qui ont interpellé, qui ont émis des revendications, n'ont pas été entendues. Il y a là une différence de traitement de la part de la Commission qui pose question.¹⁰

¹⁰ TTIP, CETA, TISA & cie des accords commerciaux qui minent notre démocratie et notre monde du travail, Bruxelles : CSC, s. d. [En ligne :] <https://www.csc-en-ligne.be/images/BROCHURE-TTIP-FR-tcm187-393905.pdf>, consulté le 21 décembre 2016.

4. La méfiance grandissante vis-à-vis de la Commission européenne

Les révélations de plusieurs scandales financiers ont encore réduit la confiance que les citoyens européens pouvaient avoir envers la Commission européenne. À commencer par le « LuxLeaks »¹¹ qui a mis en lumière les pratiques d'évitement fiscal mises en œuvre par l'administration fiscale du Grand-Duché de Luxembourg à l'époque où Jean-Claude Juncker en était le Premier ministre et le ministre des Finances. Le *Bahamas Leaks* a quant à lui épinglé l'ancienne commissaire européenne à la concurrence, Neelie Kroes (Pays-Bas), parce qu'elle dirigeait une société offshore aux Bahamas pendant son mandat.¹²

On peut également évoquer le tollé médiatique provoqué par l'annonce du recrutement de Jose Manuel Barroso, l'ex-Président de la Commission européenne, par la banque d'affaire américaine Goldman Sachs, à la réputation sulfureuse aux yeux des Européens en raison de son rôle dans la crise des subprimes de 2008 ou encore en raison de l'aide qu'elle a apportée à l'État grec dans les années 2000 pour masquer ses déficits et lui permettre de rester dans l'Euro.¹³

¹¹ « LuxLeaks » est le nom du scandale financier révélant le contenu de plusieurs centaines d'accords fiscaux très avantageux conclus avec le fisc luxembourgeois par des cabinets d'audit pour le compte de nombreux clients internationaux. [En ligne :] https://fr.wikipedia.org/wiki/Luxembourg_Leaks, consulté le 8 décembre 2016.

¹² X. COUNASSE, « Bahamas Leaks : l'ex-commissaire européenne Neelie Kroes a caché une société offshore », *LeSoir.be*, 21 septembre 2016. [En ligne :] <http://www.lesoir.be/1323255/article/economie/2016-09-21/bahamas-leaks-l-ex-commissaire-europeenne-neelie-kroes-cache-une-societe-offshor>, consulté le 8 décembre 2016. Notons à cet égard que la Commission européenne, appelée à se prononcer sur cette affaire, a « réprimandé » l'ancienne commissaire pour avoir « violé le code de conduite », tout en se refusant à sanctionner celle-ci d'une quelconque manière. J. MERER, « Bahamas Leaks : Neelie Kroes échappe aux sanctions de l'Union européenne », *La Tribune*, 22 décembre 2016. [En ligne :] <http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/bahamas-leaks-neelie-kroes-echappe-aux-sanctions-de-l-union-europeenne-626269.html>, consulté le 22 décembre 2016.

¹³ « Pluie de critiques après l'embauche de Barroso par Goldman Sachs », *LeMonde.fr*, 9 juillet 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/07/09/pluie-de-critiques-apres-l-embauche-de-barroso-par-goldman-sachs_4967021_3214.html, consulté le 8 décembre 2016.

Mais l'ancien Premier ministre portugais n'est pas le seul ancien membre de la Commission européenne à être concerné par un recrutement interpellant. Connie Hedegaard, ex-commissaire européenne chargée du Climat dans la Commission Barroso et ancienne ministre du Climat et de l'Énergie au Danemark, a été recrutée par le groupe Volkswagen pour siéger au sein du *Conseil international de la Durabilité* que la multinationale a créé dans la foulée du scandale des moteurs truqués. Cette annonce laisse perplexe le Corporate Europe Observatory, une ONG qui plaide pour la réglementation du lobbying à Bruxelles, qui se demande si l'ex-commissaire conseillera Volkswagen pour l'aider à se rendre réellement plus durable après le *dieselgate* ou pour simplement faire du greenwashing et redorer (ou plutôt reverdir) l'image fortement écornée du constructeur allemand.¹⁴

“ Les frontières entre le secteur public et le secteur privé peuvent être poreuses. ”

Ces deux exemples, qui sont loin d'être uniques¹⁵, montrent à quel point les frontières entre le secteur public et le secteur privé peuvent être poreuses. Ce phénomène est très courant outre Atlantique, où il ne semble pas poser de questions éthiques et porte même un nom : les *revolving doors*, littéralement *les*

portes tournantes. Il concerne du personnel de haut rang (responsables politiques, hauts fonctionnaires...) qui rejoignent des entreprises ou des fondations privées après leur mandat public¹⁶ ou l'inverse, de hauts responsables d'entreprises qui endossent une fonction publique. Ces pratiques posent évidemment des questions éthiques par rapport à de possibles conflits d'intérêts.

¹⁴ « Une ex-commissaire européenne chargée du climat au chevet de Volkswagen », *Liberation.fr*, 29 septembre 2016. [En ligne :] http://www.liberation.fr/direct/element/une-ex-commissaire-europeenne-chargee-du-climat-recrutee-par-volkswagen_48467/, consulté le 9 décembre 2016.

¹⁵ « Les portes tournantes tournent encore », *Corporateeurope.org*, 20 janvier 2016. [En ligne :] <https://corporateeurope.org/fr/revolving-doors/2016/01/les-portes-tournantes-tournent-encore>, consulté le 9 décembre 2016.

¹⁶ C. DUCOURTIEUX, « Ces commissaires européens qui passent dans le privé », *LeMonde.fr*, 17 novembre 2014. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/17/ces-commissaires-europeens-qui-passent-dans-le-privé_4524910_3234.html#J3M0Vz1j0cOopMD3.99, consulté le 9 décembre 2016.

5. Les pressions et les ultimatums

Dès le moment où le Parlement wallon a émis la motion par laquelle il demandait au Gouvernement de ne pas accorder sa délégation de pouvoir au Fédéral pour la signature du traité, les pressions se sont fait sentir sur les responsables wallons en recourant à diverses techniques. Citons-en trois à titre d'exemples.

- **Pression par le timing** : Le mardi 18 octobre, la Commissaire au Commerce, Cecilia Malmström donne jusqu'au vendredi 21 à la Belgique pour trouver une solution, faute de quoi le sommet Europe – Canada qui devait se tenir le 27 octobre serait annulé.¹⁷ Quelques jours plus tard, le dimanche 23 octobre, Donald Tusk, Président du Conseil européen qui représente les 28 États de l'UE, donne un ultimatum jusqu'à lundi (soit le lendemain) pour obtenir une réponse de la Wallonie.¹⁸
- **Menaces économiques** : Plus grave, les responsables wallons ont fait état de fortes pressions et même de « menaces à peine voilées ». Difficile cependant d'en savoir plus. Paul Magnette précisera seulement que les menaces émanaient des milieux d'affaires, mais pas de la Commission européenne.¹⁹ Cependant, certains journalistes ont évoqué des rumeurs de subsides revus à la baisse pour le prochain programme Feder.²⁰
- **Refus des « règles du jeu »** : l'ancien Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, a par exemple proposé de ne pas tenir compte de l'avis

¹⁷ « La Commission européenne lance un ultimatum à la Belgique pour approuver le CETA », *LeMonde.fr*, 18 octobre 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/10/18/la-commission-lance-un-ultimatum-a-la-belgique-pour-approuver-le-ceta_5015898_3214.html, consulté le 16 décembre 2016.

¹⁸ « CETA : sous pression de l'UE, la Wallonie ne plie pas », *LeVif.be*, 24 octobre 2016. [En ligne :] <http://www.levif.be/actualite/belgique/ceta-sous-pression-de-l-ue-la-wallonie-ne-plier-pas/article-normal-565293.html>, consulté le 16 décembre 2016.

¹⁹ « Magnette : “ La Wallonie fait face à des menaces à peine voilées sur le CETA ” », *LeVif.be*, 17 octobre 2016. [En ligne :] <http://m.levif.be/actualite/belgique/magnette-la-wallonie-fait-face-a-des-menaces-a-peine-voilees-sur-le-ceta/article-normal-562969.html>, consulté le 16 décembre 2016.

²⁰ « CETA : l'Europe va-t-elle se “ venger ” de la Wallonie ? », *7sur7.be*, 25 octobre 2016. [En ligne :] <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1536/Economie/article/detail/2937392/2016/10/25/CETA-l-Europe-va-t-elle-se-venger-de-la-Wallonie.dhtml>, consulté le 20 décembre 2016.

de la Wallonie et de contourner ainsi son refus.²¹ Dans cette spirale, le Commissaire européen chargé de l'Économie numérique, Günther Oettinger, a tenté de saper la légitimité démocratique de l'entité fédérée wallonne en déclarant au sujet de la Wallonie « une micro-Région gérée par des communistes qui bloque toute l'Europe, ce n'est pas acceptable »²².

En regardant ces exemples, ce sont surtout ces pratiques qui semblent avant tout inacceptables, d'où qu'elles viennent. Car au vu de l'importance de l'enjeu, il était parfaitement légitime que la Wallonie prenne le temps d'obtenir réponse à ses questions.

Au demeurant, on peut également se demander pourquoi la Commission ou le Conseil européen ne sont pas montrés aussi insistants à l'égard de la Pologne ou la Hongrie qui font preuve de dérives anti-démocratiques inquiétantes. Ou encore pourquoi il n'y a pas de pression sur la Flandre pour la pousser à ratifier la convention-cadre pour la protection des minorités nationales...

6. Une véritable crise de confiance

Lorsqu'on additionne l'opacité des négociations, l'absence de réponse claire aux questions légitimes des opposants au traité, les *recasements* douteux d'anciens membres de la Commission, et les pressions exercées à l'encontre de la Wallonie, force est de constater que la somme qui en résulte contribue à exacerber la méfiance du citoyen vis-à-vis de la Commission européenne. Et partant, vis-à-vis des traités de libre échange que celle-ci négocie. La méfiance engendre rumeurs et désinformations qui engendrent à leur tour la

²¹ « CETA : Guy Verhofstadt explique comment se passer de l'accord de la Wallonie, ce qui serait " une très bonne décision " », *rtl.be*, 25 octobre 2016. [En ligne :] <http://www.rtl.be/info/monde/europe/ceta-guy-verhofstadt-explique-comment-se-passer-de-l-accord-de-la-wallonie-ce-qui-serait-une-tres-bonne-decision--862054.aspx>, consulté le 16 décembre 2016.

²² M. DUBUISSON, « Ceta : " La Wallonie, une micro-Région gérée par des communistes qui bloque l'Europe " », *LeSoir.be*, 30 octobre 2016. [En ligne :] <http://www.lesoir.be/1355492/article/actualite/union-europeenne/2016-10-30/ceta-wallonie-une-micro-region-geree-par-des-communistes-qui-bloque-l-euro>, consulté le 16 décembre 2016.

crainte et donc la méfiance. La boucle est bouclée. D'autant plus que, à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux, cette spirale est facilement amplifiée. Finalement, c'est une véritable crise de confiance qui s'est installée.

“ C'est une véritable crise de confiance qui s'est installée. ”

III. LA POSITION WALLONNE

1. Le Parlement wallon se préoccupe du CETA depuis longtemps

C'est donc dans un contexte de méfiance, voire de défiance de l'opinion publique que la Wallonie aborde la dernière ligne droite du débat sur le CETA à l'automne 2016. Pourtant, ce n'est pas ce contexte qui va dicter son refus. Contrairement à ce que les *pro* CETA ont affirmé, cela fait longtemps que le Parlement wallon exprime des réserves vis-à-vis du projet de traité. Le 6 octobre 2014, déjà, soit quelques jours à peine après la signature (le 26 septembre) du projet de traité par le Premier ministre canadien et le président de la Commission de l'époque, une question parlementaire était posée par Stéphane Hazée (Ecolo) au Ministre-Président Paul Mignette (PS). La question portait sur la très controversée clause d'arbitrage.

« La clause que vous évoquez est le cœur du problème », indiquait alors Paul Mignette dans sa réponse, citant ensuite *in extenso* un rapport officiel rédigé par la représentante belge au sein du Comité de politique commerciale (de l'Union européenne) : « La Belgique rappelle que l'accord doit également être ratifié par l'ensemble de ses parlements et qu'à ce stade un risque existe que certains gouvernements régionaux ne soient pas enclins à cette ratification en raison du chapitre ISDS (précisément ce fameux mécanisme d'arbitrage des éventuels litiges entre un État et des investisseurs qui

“ Un risque existe que certains gouvernements régionaux ne soient pas enclins à cette ratification en raison du chapitre ISDS. ”

se sentiraient lésés par une législation). Les difficultés sont conceptuelles, des ajustements techniques ne constituent pas une solution. »²³

L'hypothèse d'un refus wallon est donc déjà clairement évoquée en 2014. Il est vrai qu'entretemps, l'ISDS fut remplacé par l'ICS, un mécanisme d'arbitrage remanié, mais celui-ci, s'il répondait déjà à une série de critiques, laisse encore planer de nombreuses incertitudes. Ces incertitudes seront au cœur du psychodrame et du refus de la « Pax Canada » par « la Wallonix »²⁴.

2. Le Parlement wallon a pleinement joué son rôle démocratique

On le voit, le Parlement wallon s'est très tôt penché sur le CETA. C'est ainsi qu'il a pu prendre conscience de certains enjeux cachés du traité, comme cette clause d'arbitrage, mais aussi le mécanisme de coopération réglementaire ou le principe de listes négatives pour la libéralisation des services.²⁵

Ainsi, « le 18 septembre 2015, le Ministre-Président wallon faisait part à la ministre québécoise des relations internationales des balises du Gouvernement wallon dans ce dossier. Le 2 octobre 2015, Paul Magnette rencontre la Commissaire européenne en charge du Commerce, Cecilia Malmström, pour lui faire part des inquiétudes du Parlement de la Wallonie quant au contenu des Traités transatlantiques ». Vingt-deux questions ou interpellations ont été posées au Parlement wallon en 2015 et 2016. Le 27 avril 2016, celui-ci adopte une résolution demandant au gouvernement wallon de ne pas accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour la signature du CETA.

²³ « CETA : les inquiétudes wallonnes ne sont pas récentes », *rtbf.be*, 25 octobre 2016. [En ligne :] http://www.rtbf.be/info/dossier/ceta-la-wallonie-defie-l-europe-et-le-canada/detail_ceta-les-inquietudes-wallonnes-ne-sont-pas-recentes?id=9439176&utm_source=rtbfinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=fb_share, consulté le 14 décembre 2016.

²⁴ En référence à la Une du quotidien français *Libération* du 25 octobre 2016. [En ligne :] http://www.liberation.fr/futurs/2016/10/24/ceta-vive-la-wallonix_1524074, consulté le 26 octobre 2016.

²⁵ Pour ces aspects techniques, le lecteur pourra se référer à l'étude du Cepess, E. BARDARO, *op. cit.*

On peut également évoquer les vingt-cinq auditions au cours desquelles les parlementaires wallons ont pu entendre les avis de personnes de tous bords, *anti* et *pro*, dont la Commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström.²⁶

Il est donc totalement fallacieux de prétendre que le Parlement wallon ait traité ce dossier à la légère. Aucune autre assemblée parlementaire en Europe n'a autant creusé le dossier. Seuls quelques parlements ont évoqué le sujet, mais aucun ne l'a autant approfondi que ne l'ont fait les Wallons. Le Centre national de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11) a effectué une estimation du travail parlementaire qui a été fait dans les autres pays de l'Union au sujet du CETA. En ce qui concerne par exemple les auditions, on ne dépasse pas la dizaine d'heures en tout, pour toute l'Europe !²⁷

En réalité, il apparaît que le Parlement wallon serait bien l'un des seuls à avoir fait un réel travail parlementaire de fond, rigoureux et démocratique.

On doit toutefois préciser que l'Allemagne avait également négocié une série de *réserves* avant la signature. Assez curieusement, cette démarche n'a pas été très médiatisée en Belgique. Et tout aussi curieusement, les avancées obtenues par la Wallonie sont assez semblables à celles acquises par nos voisins. On peut donc raisonnablement penser que ces modifications wallonnes sont pertinentes, contrairement à ce qui a pu être affirmé par les *pro* CETA.

“ En réalité, il apparaît que le Parlement wallon serait bien l'un des seuls à avoir fait un réel travail parlementaire de fond, rigoureux et démocratique. ”

²⁶ M. DUMONT, « CETA : non, la Wallonie ne vient pas de découvrir le traité, *L'Avenir.net*, 25 octobre 2016. [En ligne :] http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161025_00905205/ceta-non-la-wallonie-ne-vient-pas-de-decouvrir-le-traite, consulté le 15 décembre 2016.

²⁷ *Ibid.*

CONCLUSION

Par son travail jusqu'au-boutiste, la Wallonie a prouvé qu'elle n'était pas opposée à un traité, mais qu'elle comptait au contraire apporter sa pierre à l'édifice pour un traité plus équilibré en vue d'une Europe plus démocratique, plus participative et surtout, plus à l'écoute de ses citoyens. Sa position est donc diamétralement opposée à celle des eurosceptiques, des souverainistes ou des partis extrémistes, de droite comme de gauche, qui rejettent le traité en bloc.

Car il faut reconnaître que les méthodes adoptées par la Commission dans le dossier du CETA ont eu pour conséquence d'alimenter les populismes (de droite comme de gauche). De telles pratiques risquent de mettre en péril le projet européen déjà bien fragilisé par les scandales, par le Brexit, par la crise des réfugiés et bien d'autres encore...

La Wallonie a pu créer un réel rapport de force vis-à-vis de la Commission européenne.²⁸ Ce rapport de force lui a permis de faire bouger les lignes pour le CETA. Reste à espérer que les États européens en tireront les leçons et que le psychodrame que nous avons vécu permettra de poser les jalons d'une approche plus démocratique et plus transparente des négociations des prochains traités de libre-échange, en particulier celles concernant le TTIP.

²⁸ « CETA : les conséquences politiques et démocratiques de la crise », *rtbf.be*, 27 octobre 2016. [En ligne :] https://www.rtbf.be/info/dossier/ceta-la-wallonie-defie-l-europe-et-le-canada/detail_ceta-quelles-sont-les-consequences-politiques-et-democratiques-de-la-crise?pid=9441249, consulté le 14 décembre 2016.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- BARDARO E., *L'accord UE-Canada : cheval de Troie ou exemple à suivre ?*, Bruxelles : CEPESS, 2016.
[En ligne :] <http://www.cepess.be/wp-content/uploads/2016/09/160920.Etude-CETA.Cepess.pdf>.
- « CETA », *ec.europa.eu*, s. d.
[En ligne :] http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm.
- FAFARD P., LEBLOND P., « L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne : Défis pour le fédéralisme canadien », *L'Actualité fédérale*, III, 1, janvier 2012.
[En ligne :] http://ideefederale.ca/documents/IF_AF_2012-01_FR.pdf.
- « Les portes tournantes tournent encore », *Corporateeurope.org*, 20 janvier 2016.
[En ligne :] <https://corporateeurope.org/fr/revolving-doors/2016/01/les-portes-tournantes-tournent-encore>.
- Proposition de Décision 2016/0205 du Conseil relative à la conclusion de l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, Strasbourg : Commission européenne, [COM/2016/0443 final – 2016/0205 (NLE)], 5 juillet 2016.
[En ligne :] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2016:443:FIN>.
- *TTIP, CETA, TISA & cie des accords commerciaux qui minent notre démocratie et notre monde du travail*, Bruxelles : CSC, s. d.
[En ligne :] <https://www.csc-en-ligne.be/Images/BROCHURE-TTIP-FR-tcm187-393905.pdf>, consulté le 21 décembre 2016.

Auteur : Michel Dejong

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pendant deux semaines, la Wallonie a dit non au CETA, attirant ainsi sur elle tous les projecteurs. Au-delà du refus du contenu de certaines parties de l'accord, cette crise a également mis en lumière les carences démocratiques du processus de négociation de ce genre de traités. Opacité chronique, poids des lobbies, pressions et ultimatums, ça suffit ! Le citoyen en a assez de ne pas être entendu ou d'être éconduit. Et si l'avenir nous montrait qu'il y aura un avant et un après CETA dans la façon de négocier les grands traités internationaux ?



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be